



Equipe CTPS
Université de Toulouse



Syndicalisme et thématisation publique des risques industriels

Agir syndical et polarisation sociale

Unionism and Civic Thematization of Industrial Risks

Union Activity and Social Polarization

Rapport de fin de contrat pour le programme

**Risques, Décisions, Territoires
(RDT)**

CTPS/LERASS
115 rte de Narbonne
31077 Toulouse cedex 4

Responsable Scientifique Patrick Chaskiel
(CTPS/LERASS et CERTOP-CNRS)
Tél. 06 89 75 41
patrick.chaskiel@iut-tlse3.fr

Avec la participation de : Marie-Gabrielle Suraud
(CTPS/LERASS et CERTOP-CNRS)
Stéphane Mirailles (*Ad Hoc*)

N° contrat : 0000770
Date du contrat : 2 /06/07

Décembre 2009

SYNTHESE

Syndicalisme et thématisation publique des risques industriels

Agir syndical et polarisation sociale

CTPS/LERASS
115 rte de Narbonne
31077 Toulouse cedex 4

Responsable Scientifique Patrick Chaskiel
(CTPS/LERASS et CERTOP-CNRS)
Tél. 06 89 75 41
patrick.chaskiel@iut-tlse3.fr

Avec la participation de Marie-Gabrielle Suraud
(CTPS/LERASS et CERTOP-CNRS)
Stéphane Mirailles (*Ad Hoc*)

Contexte général

La montée de la thématique des risques industriels, à la fois est, admise, ne serait-ce que par la réglementation extensive à laquelle elle donne lieu, mais n'est pas source d'un nombre particulièrement élevé de recherches. Il y a donc un paradoxe à traiter.

En effet, on voit se développer une thématique des risques technologiques, qui manifeste des tensions sociales croissantes. Par exemple, la contestation sur les OGM a des effets aussi bien économiques que scientifiques en ralentissant le développement des recherches expérimentales. Le débat public CNDP en cours (au moment de la rédaction de ce rapport) sur les nanotechnologies, et bien d'autres débats sur ce thème, le fait que la Présidence de la République installe une mission sur le devenir du nucléaire alors qu'un débat public CNDP s'est déjà déroulé sur l'EPR, tout cela montre la sensibilité exacerbée de l'opinion publique face aux décisions sur les risques technologiques.

Or, comme on le soutiendra dans ce rapport, aucune activité à risques ne peut se développer sans bases sociales, c'est-à-dire sans dépasser les limites de la sphère des décideurs (et des scientifiques) et sans ancrage dans la sphère civique. C'est d'ailleurs ainsi que le nucléaire civil s'est développé en France (plus qu'ailleurs en proportion), en s'appuyant sur un soutien fort et affiché d'une partie importante du syndicalisme.

Il s'agit donc d'interroger les fondements sociaux du maintien ou du redéploiement des activités industrielles à risques. On considérera que le syndicalisme constitue une clé de ce maintien ou de ce redéploiement.

Objectifs

Qu'est-ce que la prise en compte des pratiques syndicales peut nous apprendre sur la thématique des risques industriels et, plus généralement, sur la thématique des risques technologiques ? Telle est la question guidant ce rapport.

Des travaux antérieurs effectués ont mis en évidence que, dans une situation de post-catastrophe, les organisations syndicales peuvent occuper le devant de la scène, alors qu'elles sont plutôt en coulisses en période « courante ». Ils ont également montré que, au début des années 2000, dans la ligne d'une tendance plus ancienne, la question des risques industriels comme menace de désastre était essentiellement soulevée à travers les fondamentaux du syndicalisme : la sécurité au travail et l'emploi. Même si cette approche syndicale, comme on a pu la décrire, s'est constituée en décalage avec les problèmes posés par la contestation civique, il n'en reste pas moins qu'elle est *une composante* de la thématique des risques industriels, bien que le syndicalisme ne se présente pas en permanence sur la scène publique du risque. Cette absence de la scène publique peut expliquer un manque de travaux sur les rapports du syndicalisme à la thématique des risques industriels. Le présent rapport, à sa mesure, se propose de contribuer à combler le manque.

Quelques éléments de méthodologie

On s'appuie sur des études empiriques menée sur plusieurs sites industriels : de la chimie (ou apparentée) avec le bassin de Lacq et le site industriel de Gonfreville l'Orcher / Port Jérôme, du nucléaire avec la centrale de Golfech mais aussi celle de Superphénix. Ces sites seront présentés ultérieurement (chapitre II et chapitre IV). Il convient de justifier le choix de ces sites, qui ont été enquêtées de manière inégale, compte tenu du fait que des

enquêtes se sont ajoutées à celles qui étaient prévues pour répondre à un besoin d'illustrer certains points.

Dans un premier temps, comme c'était envisagé dans le projet, la recherche s'est concentrée sur les sites Seveso de Lacq (Pyrénées Atlantiques) et nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne). Le choix de ces deux sites s'expliquait par leurs différences : leurs histoires, les technologies mises en œuvre, les entreprises concernées, les structures variées, les collectivités politiques différentes, leur tissu contestataire et des organisations syndicales variables.

L'absence de similitudes : historique, industrielle, contestataire, avait pour enjeu de mettre au jour la continuité ou la diversité des pratiques syndicales, s'il y a lieu. En effet, dans la mesure où les variantes structurelles pourraient ne pas influencer sur les pratiques syndicales entrant dans le champ des risques industriels, il serait possible de poser l'hypothèse que ces pratiques sont ancrées dans la tradition industrielle du mouvement ouvrier plus que dans celle des types d'industries. Leur variation, inversement, mérite d'être questionnée et rapportée aux conditions susceptibles de l'engendrer.

Cette dernière perspective a été déterminante dans la décision d'enquêter sur un troisième site industriel, pour être rigoureux sur deux sites proches l'un de l'autre : Gonfreville l'Orcher (à quelques kilomètres du Havre) et Port-Jérôme (à une trentaine de kilomètres du Havre, près du pont de Tancarville).

Cette décision a été prise opportunément lors d'un débat public organisé par le collectif « Sécurité, Santé, Précarité, Environnement », à Toulouse en mai 2009. Ce débat a mis en évidence des positions syndicales, différentes de celles observées à Lacq et Golfech, notamment sur le plan des rapports au public, aux instances de concertation publique, mais a permis de réinterpréter les résultats précédents. Les entretiens menés à Gonfreville et la dernière vague d'entretiens menés à Lacq et Golfech en mai-juin 2009 ont ainsi permis de mettre en évidence une inflexion des pratiques syndicales.

Ces entretiens se sont déroulés formellement ou bien informellement, parfois de manière répétée. Les interlocuteurs ont été : des syndicalistes (Lacq, Golfech, Gonfreville Port-Jérôme, Creys-Malville et d'autres du nucléaire), des élus (Lacq-Mourenx, Golfech, Gonfreville), des membres d'administrations concernées (DRIRE Aquitaine et Pyrénées Atlantiques), des industriels (Lacq, Golfech et des industriels rencontrés dans le cadre de l'ICSI), des associatifs (Golfech, Gonfreville). Au total, quarante-cinq interlocuteurs ont été rencontrés, mais le nombre d'entretiens est plus élevé : cinquante-cinq environ. Des entretiens ont pu durer de nombreuses heures (parfois quatre, voire plus dans une même journée), mais jamais moins d'une heure trente. Si aucun refus formel n'a été rencontré, il apparaît cependant que, dans certains cas, les militants syndicaux susceptibles de répondre au problème posé peuvent être moins nombreux que supposé.

Au-delà de ces entretiens ont été pris en considération : des tracts syndicaux (plusieurs centaines mais très peu parlant de risques industriels), des comptes rendus de réunions (CLIC, CLIS, débats publics), des extraits de presse pour la partie historique principalement, une assistance à une réunion d'un collectif CGT (Sécurité, Santé, Précarité, Environnement, à Montreuil). Une rencontre informelle a été mise en place entre le délégué CGT de Golfech et des militants anti-nucléaires d'Agen.

L'équipe a également participé, a contribué même, à un groupe de travail de l'ICSI (Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle) sur les études de dangers. Même si un seul syndicaliste y a été croisé, ses prises de position et, aussi, celles des industriels composant essentiellement ce groupe, ont, véritablement, éclairé la rédaction de ce rapport.

Résultats obtenus

On se propose de synthétiser les quatre points considérés ici comme des formulations nouvelles applicables à la thématique des risques industriels.

1° La thématization publique des risques industriels est un processus de polarisation sociale

On parlera de *thématization publique* pour désigner la formation d'un thème spécifique dans l'espace public, c'est-à-dire visible et accessible à la participation active de tous. On s'inspire ici de Jürgen Habermas. On différenciera cette formulation de celle de « construction des *problèmes publics* » en ce sens que la thématization est une *construction publique* de problèmes, par et dans l'espace public se confrontant au système. L'idée arrêtée ici est donc caractéristique de la seule thématique des risques technologiques et pas des problèmes de risques en général, et elle « tourne » autour de la distinction « risque (décidé) / danger (contesté).

La thématization publique constitue un questionnement des pratiques du « système », défini comme étant l'ensemble des opérations sociales tendues par la reconstitution permanente des intérêts particuliers. Dans le cas des risques industriels, ces intérêts sont particuliers au sens où ils répondent à une dynamique de reproduction de la capacité de paiement (Luhmann) qui n'a pas pour enjeu des principes désintéressés, c'est-à-dire universalisables. En ce sens, la question environnementale, comme source (dite) « d'externalités négatives », n'est pas un enjeu immédiat pour les entreprises, que ce soit en termes de dégradation ou de protection de l'environnement. Les paiements effectués en raison des contraintes de protection de l'environnement sont improductifs, s'ils ne se doublent d'un changement de *process* enregistrant des économies de ressources en termes de travail, en matières premières ou en dépenses de sécurité. Dans la perspective des risques industriels, on peut ainsi définir les dispositifs de sécurité comme l'ensemble des équipements et procédures qui n'altéreraient pas la performance d'un atelier si on les retirait ou les neutralisait¹. Ces dispositifs répondent donc, non pas à la reconstitution d'une capacité de paiement améliorée (la rentabilité), mais à des injonctions ou obligations internes ou externes.

Les critiques se développant dans l'espace public (ou sphère civique) reflètent l'ensemble des opérations sociales de discussions tendues vers la formation d'un point de vue « désintéressé ». C'est pourquoi la thématization publique opère une différenciation entre les problèmes de risques technologiques et d'autres problèmes de risques collectifs (naturels, routiers, de pandémies ...) qui ne sont pas portés par un désaccord social fondamental sur les causes et les orientations qu'elles reflètent².

Dès lors, on voit se formaliser des demandes, soit indépendamment des problèmes fonctionnels qui sont susceptibles d'en découler (« fermeture immédiate des centrales nucléaires », « arrêt des expérimentations d'OGM », « moratoire général sur les nanotechnologies »), soit en les adaptant à une auto-évaluation de la capacité d'agir (« sortir

¹ Cette définition provient d'une discussion avec un industriel.

² L'unité de la loi sur les risques technologiques et naturels majeurs (juillet 2003) pourrait donc être interrogée

progressivement du nucléaire », « contrôle des expérimentations scientifiques d'OGM », « étiquetage des nano-produits », « réduction des dangers industriels à la source »).

Malgré cette diversification des demandes, expliquant et exprimant la multiplication des groupes associatifs, la thématization publique des risques technologiques est un processus de polarisation sociale conduisant à l'adoption d'un seul mot d'ordre fédérateur pour affronter le « système » : « sortir du nucléaire » ou, par exemple, « arrêt de la production de phosgène » plutôt que « fermeture du pôle chimique », comme concentré des positions dans le cas de la post-catastrophe de l'usine AZF.

Dans ce cadre, les organisations syndicales peuvent se voir traversées par des tendances les poussant vers un pôle ou l'autre, ainsi qu'on le montrera dans le chapitre II et dans le chapitre IV. On peut relever que, pour les organisations syndicales, la polarisation est loin d'être figée même si elle est relativement durable. D'une part, la concurrence n'épargne pas, non plus, les structures syndicales, surtout quand elle concerne les rapports aux salariés, généralement plus réticents que les syndicats à se laisser observer par l'opinion publique, et les effets électoraux (professionnels) qui en découlent. D'autre part, le rapport des organisations aux employeurs et industriels, donc aux évolutions marquées par les entreprises (privatisation, restructuration, réduction des effectifs, ...), sont susceptibles de modifier les « alliances » passées (aux deux sens du terme).

Même complexe, cette « alternative » polaire pose la question du *bloc social* sur lequel peut / doit s'appuyer le développement des activités à risques, c'est-à-dire la question de la légitimation de leur existence.

La question se posant de fait au syndicalisme est alors de se situer d'un côté ou de l'autre de la partition sociale opérée par le processus de polarisation, voire d'un côté contre l'autre.

2° L'industrie chimique a développé le territoire, le nucléaire civil s'est développé contre le territoire

A Lacq, l'activité industrielle a provoqué des mouvements *de* population ; à Golfech, l'implantation de la centrale a provoqué des mouvements *dans* la population.

Lacq et Golfech constituent deux sites industriels aux histoires différenciées. A Lacq, la dimension locale importe dans le temps mais sans porter sur la sécurité industrielle comme thème de contestation forte. Les questions à traiter sont celles des conditions de vie, conditions de travail, conditions d'emploi : elles sont liées à l'implantation d'une population dépendant en grande partie de l'implantation des usines, comme on peut le trouver dans d'autres sites industriels comme Port Jérôme, entre le Havre et Rouen.

La découverte, en 1951, du gisement de gaz naturel intervient dans une période historique durant laquelle l'industrialisation, la reconstruction industrielle d'après-guerre, bat son plein. Elle résulte d'une politique de prospection pétrolière menée par l'Etat, visant à assurer la sécurité des approvisionnements. L'émergence d'un véritable bassin industriel composite mais cohérent ne prend que quelques années avec, autour de la construction de l'usine d'extraction et exploitation du gaz naturel, la formation, dès le milieu des années 1950, d'un ensemble industriel tirant parti de sous-produits (hydrocarbures, soufre). En se développant, l'extraction de gaz a modifié les structures sociologiques d'un espace social agricole.

Cette expansion industrielle s'est accompagnée, très vite, d'une vie syndicale active, du fait même du poids des mineurs et de leur statut. Cette tradition perdure : alors que le taux général de syndicalisation est inférieur à 10% en France, chez les mineurs de l'usine de Lacq (TEPF), il avoisine les 50%. Il est certes moindre dans les usines chimiques traditionnelles se situant autour de TEPF, mais le poids syndical, celui de la CGT tout particulièrement, y est néanmoins largement supérieur à la « moyenne » française.

A Golfech, l'implantation d'une centrale heurte la tradition rurale sans pour autant fusionner tradition rurale et tradition technologique : la transformation opérée est moindre, et la dépendance de certains villages ou villes est réelle, mais sans que les ressources du territoire soient limitées à l'activité de la centrale. L'histoire de l'implantation des centrales françaises a mis en évidence une multiplicité des conditions « d'accueil » du nucléaire civil et des oppositions locales qu'a suscitées le nucléaire civil. Ces oppositions, fondamentalement hostiles ou, au minimum, réticentes au nucléaire, sont composées d'agriculteurs, suspicieux vis-à-vis de la radioactivité ou peu disposés à voir se bouleverser leurs conditions d'exploitation agricole, de membres des classes moyennes et bourgeoises, y compris notables des campagnes (vétérinaire, notaire, ...), des forces politiques, elles-mêmes assez variées,.

L'implantation de la centrale de Golfech n'a pas donné lieu à des examens historiques détaillés. Dès lors, la présente recherche s'est donné pour objectif partiel, non pas de combler cette lacune (ce qui est un travail en soi), mais tout au moins de mettre en évidence la place qu'ont occupée les organisations syndicales dans le processus d'installation de la centrale. Cette orientation a été adoptée faute de trouver, dans la littérature académique, suffisamment de travaux pertinents sur la contestation antinucléaire. Or, dans le pays le plus nucléarisé du monde, ce manque apparaît comme problématique. Il l'est d'autant plus que l'examen des pratiques syndicales ne peut être abstrait des conditions sociopolitiques façonnées par le mouvement antinucléaire qui, à la différence de ce qui se passe dans le bassin de Lacq assez peu sujet aux contestations « anti-risques », pèse constamment dans l'espace local.

Dans un contexte où la décision de construire la centrale se dessine lentement, deux temps marquent l'engagement syndical. Dans un premier temps, celui de la décision de construire, peu d'activités syndicales apparaissent sur le terrain, si ce n'est quelques prises de parti, assez éparpillées d'ailleurs. Dans un second temps, quand les premières traces d'application de la décision se matérialisent, le durcissement du mouvement « anti-Golfech » accélère l'implication des structures syndicales selon différents schémas. Si la datation précise des premières prises de parti syndicales, internes ou publiques, ne peut être effectuée, en revanche, on peut considérer qu'un référendum local de 1975 constitue un tournant, dans la mesure où il marque une opposition massive qui pousse les organisations syndicales à se positionner.

La question de la formation et de l'expression d'une position officielle est un aspect qui différencie la CGT et la CFDT, sachant que Force Ouvrière ou d'autres structures syndicales n'ont guère participé au débat des années 1970. Si la CFDT adopte rapidement le parti du refus de la centrale mais non celui d'une opposition tranchée au nucléaire, la CGT « territoriale » suit un chemin plus complexe, certes implicitement en faveur du nucléaire, mais ne sans exprimer une approbation de la décision de la centrale. De même, non sans lien avec le mouvement syndical, le PCF se prononcera, dans un premier temps, contre la centrale, puis renversera sa position. En ce sens, même parmi les partisans du nucléaire, le territoire s'oppose à l'affichage d'une position trop favorable à la centrale.

3° L'agir syndical étend son contrôle « sur le tas » au contrôle par les institutions

Même si l'on sait que la différence entre l'incidentel et le normal est artificielle dans la mesure où l'incident fait partie de la routine des activités à risques, on ne peut en conclure que tous les incidents se valent et seraient ainsi « normaux ». L'incident est **socialement déterminé**, tant par ses rapports à la construction de procédures que par les conditions d'exercice du travail.

La thématique des « risques industriels » et de ses enjeux technologiques a une tendance enveloppante forte : la *professionnalisation*, si l'on entend par là l'idée que l'agir syndical « en général » se développe de façon privilégiée dans les espaces organisés : usines, entreprises et branches, et de manière seconde, dans les structures territoriales, *interprofessionnelles*, sauf quand industrie et territoire se confondent, comme c'est souvent, pas toujours, le cas dans la chimie. Cependant, l'inscription dans les unions départementales reste plus sélective. Si la professionnalisation prédomine dans la question des risques industriels, c'est parce qu'elle résulte d'une approche syndicale par le bas, c'est-à-dire par le travail concret.

Pour les organisations syndicales, les deux types de risques – professionnels / industriels – se recouvrent largement, surtout dans le nucléaire. L'histoire et l'expérience des catastrophes industrielles montrent en effet que les salariés sont généralement les premiers touchés, comme le révèlent celles de Feyzin, La Mède ou de l'usine AZF, pour ne prendre que ces cas. Le professionnel est donc la voie d'entrée dans l'industriel.

Ceci explique, par exemple, le faible engagement des syndicats dans l'épluchage des études de dangers. En pratique, les organisations syndicales n'entrent pas dans le document technique, d'ailleurs très compliqué y compris pour des cadres, élaboré par l'industriel. Sur ce point, on peut relever deux approches :

- la première, assez rarement constatée, consiste pour des syndicalistes à nouer des liens avec la DRIRE³. Dans ce cas, un secrétaire de CHSCT, qui a pu suivre une formation adéquate dans son syndicat, laisse les calculs techniques à l'administration et se concentre sur les aspects d'organisation du travail, à propos desquels il échange avec les inspecteurs. Au cours de cette recherche, à travers des entretiens et des discussions menées dans diverses instances traitant des risques industriels, cette démarche se révèle unique (encore une fois : au regard des observations effectuées) dans l'établissement de relations entre un syndicat et la DRIRE ;

- la seconde, courante, consiste à prendre de la distance vis-à-vis des études de dangers, ce qui laisse voir diverses acceptions de la distance.

C'est plutôt l'incident qui constitue l'événement marquant et marqueur des interventions syndicales, dès lors qu'il s'agit d'un incident affectant le travail. Dès lors, l'événement est envisagé selon une grille spécifique aux syndicats, et c'est pourquoi il est socialement déterminé comme tel. Un incident ou accident « banal » peut devenir l'enjeu d'une confrontation directe s'il met sous pression un salarié : le point de départ de toute intervention syndicale est la protection des salariés, qu'il s'agisse de la « sécurité / santé » des salariés ou de leur protection comme « agent ». Dans cette perspective, les risques psychosociaux apparaissent, comme ailleurs, mais revêtent un enjeu spécifique compte tenu du danger massif des activités à risques industriels.

³ Qu'on continuera d'appeler DRIRE, même si elle a disparu, car dans les entretiens, c'est l'acronyme qui est utilisée, même parfois par des membres de la ... DRIRE

Sur cette base, on a pu relever une (re)valorisation des institutions de la sécurité, de plus en plus sollicitées par les organisations syndicales, ne serait-ce que (mais pas fondamentalement) parce qu'elles sont de plus en plus interpellées par les changements réglementaires, qui ouvrent la concertation publique aux représentations institutionnelles du personnel.

On peut alors faire émerger deux modèles institutionnels.

- celui des entreprises de type Seveso ou nucléaire, marqué par une certaine banalisation réglementaire, en tension avec la spécificité de leurs activités et la pression de l'opinion publique. Par exemple, l'accord collectif signé, en juillet 2002, dans les industries chimiques (mais non par la CGT) est explicitement envisagé du point de vue des risques professionnels (sécurité au travail). De fait, cependant, les pratiques de terrain montrent que beaucoup de CHSCT se voient dotés de moyens dépassant la réglementation de base, transformant parfois le secrétaire en permanent de fait. Dans d'autres cas, le secrétaire de CHSCT se voit allouer quelques heures de délégation par mois, ce qui reflète aussi l'importance accordée au CHSCT, par la réglementation ou par l'entreprise.

- celui du délégué mineur. En voie de disparition, et le plus souvent inconnu des militants syndicaux en dehors du bassin de Lacq, le délégué mineur, sinon s'apparente à une alternative aux formes institutionnelles traditionnelles⁴, tout au moins à un horizon potentiel des droits syndicaux en matière de contrôle de la sécurité. On pourrait dire que dans la fonction de délégué mineur est **institutionnalisé un équilibre** avec la hiérarchie (direction incluse). Sur le plan de la sécurité, cet équilibre fait du délégué l'égal de l'encadrement, capable d'imposer de droit une décision urgente à la hiérarchie. En d'autres termes, si la DRIRE, et l'Ingénieur des mines en particulier, ont pour fonction d'assurer le respect de la réglementation, tout en s'intéressant de plus en plus à l'organisation du travail, le délégué mineur exerce une fonction complémentaire, en contrôlant les pratiques quotidiennes, sur le tas, que ne sauraient voir facilement les contrôle « externes ». En ce sens, le délégué mineur apparaît comme le représentant, non pas d'une espèce en voie d'extinction, mais plutôt d'une modernité qui amène à détacher la thématique des risques des formes somme toute banalisées de relations professionnelles.

4° L'agir public syndical sur les risques industriels est en extension

Alors que des travaux antérieurs avaient montré que le syndicalisme était distant vis-à-vis des premières instances de concertation publique (les SPPPI), globalement, le syndicalisme s'insère de manière, sinon définitive, tout au moins nettement plus affirmée qu'auparavant dans ces instances. Loin de s'en tenir de manière privilégiée à une internalisation des pratiques, les organisations syndicales apparaissent de plus en plus nettement dans l'espace public en général, que ce soit pour le nucléaire ou, plutôt ici, pour les industries « Seveso ». Dans cette perspective, les instances de concertation publique apparaissent pour le syndicalisme comme des espaces de médiation entre l'usine et l'espace public le plus ouvert (y compris les médias de masse), comme des portes d'entrée dans l'espace public, y compris médiatique.

Les instances de concertation sont donc, là aussi, des espaces intermédiaires⁵ entre les relations professionnelles et les relations publiques avec les populations. Cette démarche

⁴ Comme le fait remarquer un secrétaire de CHSCT, d'une usine chimique de Lacq : « Entre nous, nous aussi on peut faire arrêter un atelier si on veut, et même si on n'en pas le droit ».

⁵ Pour reprendre l'expression forgée par Marie-Gabrielle Suraud, à propos du rapport entre sphère de la décision et sphère civique

résulte d'un *compromis* entre, d'un côté, les limites de l'internalisation qui peut révéler des insuffisances de la pression directe opérée au sein des usines et, de l'autre, l'ouverture totale de l'usine au regard public, qui soulève des problèmes dans la relation des organisations syndicales aux salariés. Ce compromis permet de réintroduire dans les relations professionnelles des relations publiques « acceptables », y compris avec les médias de masse, avec lesquels les rapports sont classiquement jugés délicats.

Ce compromis est instable dans la mesure où les organisations syndicales ne mettent pas facilement en place une politique identifiable par leurs représentants au sein des instances de concertation, même si, petit à petit au fil des réunions dans les collectifs « sécurité » des fédérations, des expériences collectives se dessinent.

On voit alors ré-émerger un point clé : l'organisation du travail comme terrain de passage de l'espace des relations professionnelles à l'espace public. Si des objectifs communs sont envisageables entre le syndicalisme et les parties « publiques », leur effectivité implique que les facteurs opérationnels et organisationnels constituent la transition vers, notamment, le contrôleur administratif et le milieu associatif. C'est la demande effectuée par la CGT au Grenelle II (sur les risques industriels).

Dans cette perspective, si la formation d'un bloc « social et environnemental » se dessine sur la base de liens se nouant entre syndicats et associations, elle est conditionnée par la superposition entre les problèmes du travail et de l'environnement. De ce point de vue, travail et sphère civique (travail et interaction dans les termes d'un ancien texte de Habermas) apparaissent de moins en moins opposables.

Du coup, une tendance à « sortir de l'usine » crée une possible modification des rapports avec les patrons ou industriels, l'administration de contrôle, les élus, les associations. Ces modifications sont identifiables, mais elles ne sont pas identiques dans tous les sites.

Elles sont marquées là où l'industrie a façonné le territoire (Industries Seveso) plus que là où elle est développée contre le territoire (nucléaire). Cependant, il n'y a pas de règle, car d'un site à l'autre l'implication dans les instances de concertation peut être très forte, au point de porter la contestation des « insuffisances » constatées au sein des usines, ou plus réduite, surtout si les formes institutionnelles de la sécurité (délégué-mineur) sont jugées auto-suffisantes vis-à-vis des directions.

A travers des configurations territoriales à chaque fois différentes, émergent des pratiques qui, au fond, reflète un déplacement des rapports entre syndicalisme et directions d'entreprise dans la thématique publique des risques industriels. Bien qu'une nouvelle tendance se dessine, elle se caractérise encore par d'assez grandes variations dans les espaces locaux et les entreprises (la taille étant, comme souvent) un facteur déterminant de variation

Cette variété nécessiterait d'être interrogée de manière étendue et, de même devrait être observée la durabilité des tendances repérées.

Implications pratiques

Les résultats obtenus peuvent être différenciés selon qu'ils concernent les risques industriels en général ou les rapports du syndicalisme à la thématique

Dans la première perspective, il résulte de la recherche que fait problème l'idée d'une thématique générale des risques. Même si de nombreuses recherches admettent cette idée, en particulier dans les pays anglo-saxons où c'est la question de l'incertitude qui unifie les travaux, la théorie développée ici considère que la thématique des risques technologiques

constituent un problème de risques *à part*, en raison de la confrontation sociale fondamentale qui le caractérise. Cette thèse avait déjà été esquissée par l'équipe dans un ouvrage issu d'une recherche menée dans le cadre du programme CDE de l'ex-MEDD. Elle trouve ici une expression prolongée en raison de l'effet de polarisation sociale qui est décrit dans le premier chapitre. Se distinguant, non seulement de la thématique des risques naturels mais aussi, dans une moindre mesure, de celle des risques environnementaux « en général », la thématique des risques industriels est une question en soi, qui doit être traitée comme une question en soi. De ce point de vue, activités Seveso et nucléaire sont pour partie superposables, et peuvent être aussi reliées à l'émergence d'une polarisation sociale sur les nanotechnologies, qui constitue l'objet d'une recherche que l'équipe vient d'amorcer.

Plus spécifiquement, c'est-à-dire sur les rapports du syndicalisme à la thématique des risques industriels, une question émerge de cette recherche : comment prendre en compte l'originalité de cette thématique alors même que la réglementation surtout celle sur les CHSCT ne présente pas d'effet distinctif fort. Or, le CHSCT est appelé à voir son rôle s'étendre, du fait même de la multiplication des instances de concertation publique. Dans ces conditions, réglementation ou négociation collective doivent prendre en compte cette évolution, si l'objectif est de maintenir et redéployer des unités industrielles « à risque ». En outre, l'une des difficultés auxquelles les syndicats ont à faire face est celle de la publicisation des problèmes de sécurité, publicisation dépassant la pratique du « lavage du linge sale en famille ». Dans ce cas, une réflexion collective devrait être menée (industriels, syndicats, administrations, associations), qui réponde à l'interrogation suivante : la participation pleine et entière des syndicats aux instances de concertation publique n'est-elle pas la condition du maintien ou du redéploiement de l'industrie ?

Partenariats

Des relations ont été établies, notamment dans l'optique d'une poursuite des travaux, sur le site de Gonfreville l'Orcher. Un projet de comparaison internationale (France, Italie, Portugal) est en cours d'élaboration par l'équipe (resp. Marie-Gabrielle Suraud) et portera, pour la partie française sur Gonfreville. En outre, l'équipe est amorcé une recherche sur le thème des nanotechnologies.

Pour en savoir plus

On se reportera aux publications dont la liste figure ci-après (et au rapport lui-même bien entendu).

Opérations de valorisations

Publications Scientifiques

Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture

- Chaskiel (P.), Suraud (M.G.). 2009. — La responsabilité sociale environnementale des entreprises. Une réponse économique à la politisation de la production. *Revue française de socio-économie*, N° 4, p. 99-116
- Chaskiel (P.). 2008. — Luhmann et le mystère du risque technologique. Vers un retour de l'opinion publique ? *Réseaux*, vol. 26, n° 151, p. 63-90
- Chaskiel (P.). 2008.— Entreprises, risques de catastrophe et opinion publique. L'impensable communication. *Sciences de la Société*, p. 141-157

Communications dans un colloque international avec actes

- Chaskiel (P.). 2007.— Syndicalisme et sûreté nucléaire. Une dépolitisation de la production ? *Colloque international de Sociologie du travail*, Londres, 20-22 juin 2007. 15 p. (CD-ROM)
- Chaskiel (P.), Suraud (M.-G). 2009.— Responsabilité sociale environnementale des entreprises : entre autonomisation et politisation de la production, 4^e Congrès RIODD, La RSE : une nouvelle régulation du capitalisme, Lille, 25-27 juin, 20 pages (clé USB)

Communications dans des colloques (sans actes)

- Chaskiel (P.) 2008. — Syndicalisme et opinion publique La thématique des risques industriels comme problème *6th Congress of the International Network "Regional & Local Development Work & Labour" / UQAM, Montréal, 12-14 Juin/June 2008*

Chapitres d'ouvrages

- Chaskiel (P.), 2008. —Du danger au risque: communication ou asymétrie sociale, in Suraud, Blin, de Terssac : *Risques Industriels. Quelle ouverture publique ?* Toulouse, Octares
- Chaskiel (P.), à paraître : "Politics of Production", A New Challenge for Unionism: Workers Facing Citizens in the French Civil Nuclear Energy. In Thornley, Jefferies, Appay (eds), London (titre provisoire) *Globalisation, changing forms of production and employment, and the challenge for trade unionism*, Northampton, Edward Elgar Publishing
- Chaskiel (P.), à paraître, « Du syndicalisme à la société civile : Solidarité salariale et solidarité écologique », in Bérout, Gobin Lefèvre (titre provisoire) : *Le syndicalisme dans la mondialisation. Face à de nouveaux pouvoirs, quels nouveaux repères ?*, Broissieux, Editions du Croquant

En projet :

- un article sur « Thématisme publique et processus de polarisation sociale »
- un article sur « Les nouvelles pratiques syndicales »
- un ouvrage sur « Théories sociales et risque technologique »
- un ouvrage construit sur la base du présent rapport

Enseignement formation (en relation directe avec le thème de la recherche)

- Mastère spécialisé GRITE (ICSI et INPT) : interventions de Patrick Chaskiel et Marie Gabrielle Suraud (15h) sur le thème de la communication « des » risques (responsabilité du module : « Communication, Concertation)

- Master 2 Institut d'Etudes Politiques de Toulouse : Marie-Gabrielle Suraud intervient sur le thème de la « délibération » dans le parcours *Risques* (24h)

- Master 2 Recherche : Patrick Chaskiel et Marie-Gabrielle Suraud interviennent sur les thèmes « communication, risques, concertation » (24h)

- Pour le prochain quadriennal, Marie-Gabrielle Suraud est co-responsable d'un projet de M2R incluant le thème « risques et communication »

Organisations de manifestations scientifiques

- « Risques industriels, Sciences Humaines et Sociales », Toulouse, décembre 2007 (en partenariat avec MSHS-Toulouse, MSH Alpes, Ministère de l'Ecologie, Région Midi-Pyrénées), 115 participants
- Séminaire et journée d'études 2008-2009 : « Risques et Communication », soutenue par la MSHS-Toulouse, la MSH Alpes, le Ministère de l'Ecologie, l'IEP de Toulouse, en collaboration avec les laboratoires toulousains, CERTOP, GEODE, IRIT, LaSSP, LMTG (30 participants à la journée d'étude)

Expertises

Pour des organismes de recherche (thème des risques)

- Agence française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail, AFSSET (Patrick Chaskiel)
- FONCSI (Marie-Gabrielle Suraud)
- ANR programme blanc (Marie-Gabrielle Suraud)
- Programme ERA-Net CRUE, Ministère Ecologie (Marie-Gabrielle Suraud)
- Région Nord-Pas de Calais, appel d'offres de recherche (Marie-Gabrielle Suraud)

Appartenance à des organismes scientifiques

- *Conseil scientifique de la Fondation pour une Culture de la Sécurité Industrielle* (P. Chaskiel)
- *Conseil scientifique du programme « Concertation, Décision, Environnement »*, Ministère de l'Ecologie (Marie-Gabrielle Suraud)
- *Conseil scientifique du GIS P²D²P*, « Participation du Public, Décision, Démocratie Participative » (Marie-Gabrielle Suraud)
Animation des Journées doctorales (Lyon, novembre 2009)

- Responsabilité du sous-axe « *Risques industriels et espace public* » de la MSHS-Toulouse, contrat quadriennal 2007-2011 (Marie-Gabrielle Suraud)

- Comité scientifique du Colloque « Le risques industriels. Questions de Sciences Humaines et Sociales », Lyon (mars 2010) (Patrick Chaskiel, Marie-Gabrielle Suraud)

Patrick Chaskiel sera responsable de la thématique « environnements, risques, vulnérabilités » de la MSHS-Toulouse pour le prochain contrat quadriennal

Patrick Chaskiel a été désigné par l'Université Toulouse II-Le Mirail pour être membre du groupe de travail « Impact sociétal » de NanoInnov (Toulouse, Paris, Grenoble)